

RETOUR SUR VOTRE DEBAT TRANSITION ENERGETIQUE

Date de votre débat :

21 MAI 2013

Libellé de votre débat

Quel rôle pour les collectivités territoriales dans la transition énergétique ?

« Soyez acteurs de la transition énergétique, les collectivités territoriales vous accompagnent ».

Nombre de participants :

27

Cochez les questions traitées lors de l'évènement :

Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ? L'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport ainsi que des services énergétiques nécessaires doit constituer le point de départ ?

Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quels types de scénarios possibles aux horizons 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France ?

Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?

Quels coûts, quels bénéfices et quel financement de la transition énergétique ?

Quelle gouvernance ? Quel rôle notamment pour l'Etat et les collectivités ?

Les thématiques traitées (500 caractères maximum)

Quels coûts, quels bénéfices et quels financements de la transition énergétique ?

Présentation des aides possibles pour les particuliers Problèmes de prise de conscience à l'éligibilité aux aides

Quelle gouvernance ? Quel rôle notamment pour l'Etat et les collectivités territoriales ?

Pour les propriétaires occupants : question des crédits d'impôt peu lisibles et dont les seuils varient d'année en année

Collectivités territoriales : mettre à disposition des locaux pour des permanences de conseillers info énergie décentralisées et plus uniquement dans la préfecture. Favorise une plus grande proximité avec la population et une confiance accrue en ses interlocuteurs.

Les acteurs présents (500 caractères maximum)

Collectivités : Maires (Sainte-Maure de Touraine, Antogny le Tillac, Saint Epain, Sepmes, Président de la CCSMT), M. P-A ROIRON, Conseiller régional.

Techniciens / « Spécialistes » : Deux conseillers énergie de l'espace info énergie d'Indre et Loire, 1 technicienne du PACT d'Indre et Loire, 2 chargés de mission.

Chambres consulaires : M. Francis GOUAS, Vice Président de la CMA 37, et Président de la CAPEB 37

Autres acteurs : riverains, habitants ou acteurs socio-économiques

Les points de consensus et les motifs (2500 caractères maximum)

- Nécessité d'un engagement des collectivités territoriales pour communiquer sur l'ensemble des dispositifs d'accompagnement existants pour la rénovation thermique du logement (accompagnement méthodologique et financier).
- Collectivités territoriales qui doivent elles-mêmes être exemplaires et s'engager dans la rénovation de leur parc immobilier (exemple des chantiers régionaux et des subventions de la Région Centre évoqués).
- Transition énergétique qui est autant un enjeu social qu'environnemental (augmentation du coût de l'énergie qui pèse de plus en plus dans le budget des ménages).
- Rapprocher les ménages à faible revenu des dispositifs d'accompagnement existants, faire comprendre que cela est sans engagement et que l'on peut se faire aider.
- Problématique d'investissement pour traiter ses déperditions énergétiques qui peut se heurter à des refus de financement de la part des banques. Favoriser alors l'accès aux dispositifs de micro crédit (exemple dispositif « parcours confiance »).
- Nécessité de former rapidement de très nombreux artisans (éco conditionnalité des aides au 1^{er} Janvier 2014, Artisans Reconnus Grenelle de l'Environnement encore trop peu nombreux).

Les points de dissensus et les motifs (2500 caractères maximum)

- Personnel de l'administration fiscale non formé et non au fait des dispositifs de réduction de crédit d'impôt. Difficultés à accéder à une information claire et précise dans ce domaine. Mauvaise surprises possibles entre la déclaration d'impôt et l'investissement déductible de l'impôt et la révision des seuils à l'année N+1.

Plusieurs particuliers témoignent par exemple d'investissements réalisés pour isoler au mieux leur

habitation qui rentraient dans le cadre des investissements éligibles à des réductions d'impôts et que cet argent leur avait été finalement réclamé lors de l'année N+1.

- Difficulté technique et pratique qui va se poser pour former la majeure partie des artisans afin que ceux-ci montent en compétence et puissent être reconnus RGE.

Fichiers joints (celui-ci doit peser moins de 2 Mo, les extensions autorisées : jpg, jpeg, gif, png)

A renvoyer par mail à : Conseil Régional Centre : Mme Kapfer : marie-agnès.kapfer@regioncentre.fr

Tél : 02.38.70.33.34